

Spécialité : conduite de véhicule

Option : conduite de véhicules poids lourds

Le conducteur routier conduit tout type de véhicules routiers d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes dont des ensembles de véhicules ou des véhicules articulés afin d'effectuer des opérations de transport de matériaux ou de marchandises par route. Il utilise les moyens de manutention associés.

Dans le respect des consignes reçues, des réglementations applicables et parallèlement aux opérations de conduite pure, il satisfait aux engagements contractuels de la collectivité en matière de transport. Il vérifie l'état du véhicule et des équipements de sécurité. Au chargement, comme au déchargement, il met en œuvre les équipements du véhicule, manutentionne éventuellement la marchandise et la prend en charge. Il planifie le déplacement, livre et reçoit décharge à la livraison. Il renseigne ou fait renseigner les documents administratifs et rend compte de son activité.

Le passage de l'épreuve pratique requiert la détention du permis de conduire correspondant en cours de validité (permis C. Code de la route. Articles R 221-1 à R 221-21).

I. Connaissances théoriques de base

- Connaître le vocabulaire professionnel usuel.
- Connaître la réglementation en vigueur pour effectuer un transport de marchandises.
- Connaître le rôle, l'emplacement, le principe de fonctionnement et les méthodes d'entretien des divers organes du véhicule.
- Localiser les points de contrôle et les équipements.
- Connaître les règles permettant d'assurer la sûreté du chargement.
- Connaître et appliquer le code de la route.
- Choisir et utiliser un disque de chronotachygraphe.
- Connaître les tests de base pour identifier les principales pannes.
- Savoir identifier efficacement des informations dans une notice constructeur.

II. Mise en œuvre

- Utiliser le véhicule de façon rationnelle et optimisée.
- Vérifier la sûreté du chargement.
- Prendre et appliquer des consignes.
- Conduire et manœuvrer tout type de véhicule de plus de 3,5 T de poids total autorisé en charge et acheminer la marchandise.
- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises ou matériaux.
- Prendre en charge et livrer la marchandise.
- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident et d'accident à l'arrêt comme en circulation.
- Repérer et analyser les symptômes d'une panne.
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer un dépannage simple.
- Rechercher, échanger et exploiter des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises.
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.
- Utiliser les différentes fonctions et équipements du véhicule (ouverture, débâchage, hayon, suspension pneumatique...).
- Repérer les différents circuits, identifier les organes d'un véhicule et apprécier leur état.
- Utiliser et interpréter les informations fournies par les instruments de bord.
- Basculer une cabine.
- Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules.
- Réaliser un plan de chargement.
- Rédiger et contester valablement des réserves.
- Utiliser les appareils de manutention.
- Elaborer un itinéraire sur la base des consignes reçues.

III. Calculs, lecture de cartes

- Connaître la composition du coût de revient kilométrique du véhicule.
- Maîtriser les opérations arithmétiques de base et les calculs proportionnels appliqués notamment aux consommations et vitesses moyennes.
- Lire et interpréter une carte et un plan routier.
- Estimer les temps de parcours.

IV. Hygiène et sécurité du travail

- Utiliser les gestes et postures adaptées et appliquer les protocoles de sécurité.
- Appliquer les règles en matière de prise de repos.
- Connaître les bases de la nomenclature des matières dangereuses.
- Signaler l'accident pour éviter son aggravation.
- Collecter les renseignements nécessaires et alerter les services d'intervention.
- Porter les secours en fonction des nécessités et de ses connaissances.
- Renseigner le constat amiable et le transmettre dans le délai imparti.
- Relater à la hiérarchie, de façon concise, écrite ou orale les circonstances de l'accident et ses conséquences.
- Connaître les notions de base d'hygiène et de propreté.